d'intégrer leurs propositions d'aménagement en cas de concrétisation du projet reméandrage et avant lancement des échanges fonciers amiables.

Contenu de l'étude agricole :

- Cartographie relative à la conduite des parcelles et aux différents éléments potentiellement impactés par le projet de reméandrage
- Evaluation de l'impact et des perturbations du projet sur la conduite des parcelles et leur fonctionnement (accessibilité, morcellement…)
- Evaluation du positionnement des exploitants et leurs propositions d'aménagement en cas de risque de changement dans la conduite des parcelles, et modifications des éventuels équipements (zones d'accès, abreuvement…)

⇨ Un questionnaire d'enquête a été élaboré par la Chambre d'Agriculture de la Meuse, avec réalisation d'enquêtes individuelles et des enquêtes de terrain pour compléter les données recueillies auprès des exploitations.

2 réunions publiques ont été organisées auprès des exploitants concernés : 1 réunion de lancement de l'étude (janvier 2021) et une réunion de restitution de l'étude (juin 2021). A l'issue de cette étude agricole et des enquêtes individuelles, il ressort qu'un seul exploitant est réellement opposé au projet. Les autres exploitants sont prêts à faire avancer le projet.

Par conséquent, suite à cette étude agricole, une réunion d'information des propriétaires sera organisée en 2022. A l'issue de cette phase de sensibilisation, si les différentes parties sont favorables au projet, une étude de définition précise du projet de reméandrage sera engagée (dans le cadre du CTEC 2022-2025).

Projet de Reméandrage

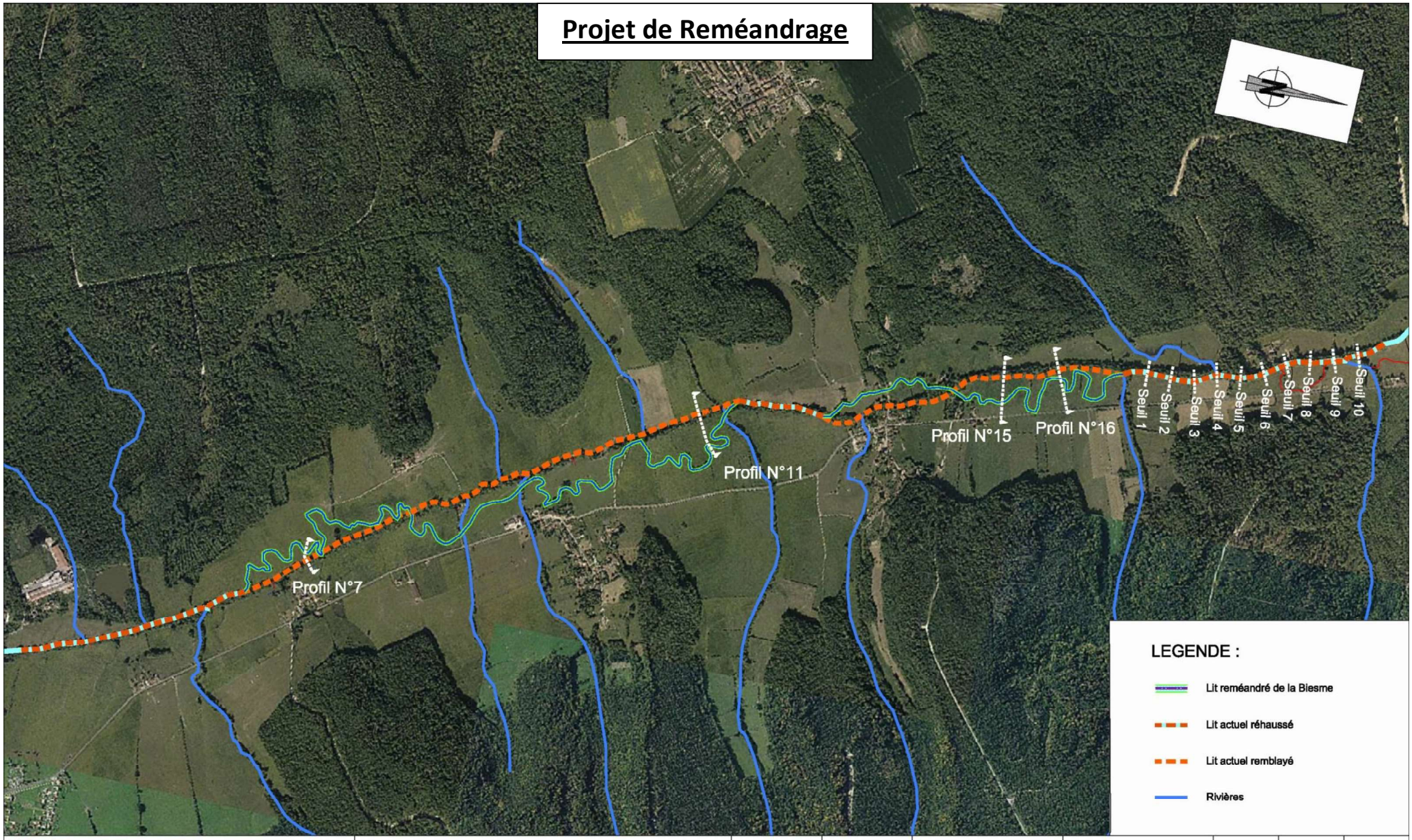

Maitre d'ouvrage : COMMUNAUTE DE COMMUNES DU CENTRE ARGONNE	RENATURATION DE LA BIESME Vue en plan	N° Affaire	4 63 2526	Etabli par : SPS	Vérfifié par : SGT	N° Plan	Indice	Format
Maitre d'oeuvre : AGENCE DE STRASBOURG Espace Européen de l'Entreprise 15 avenue de l'Europe - 67300 SCHILTIGHEIM TEL: 03 88 04 04 00 - www.arteliagroup.com ARTELIA	**Restauration hydromorphologique de la Biesme et ses affluents** AVANT PROJET	Phase	AVP	Date : 18-04-2018	Date : 18-04-2018	1	A	A3
		Echelle	1/15000				

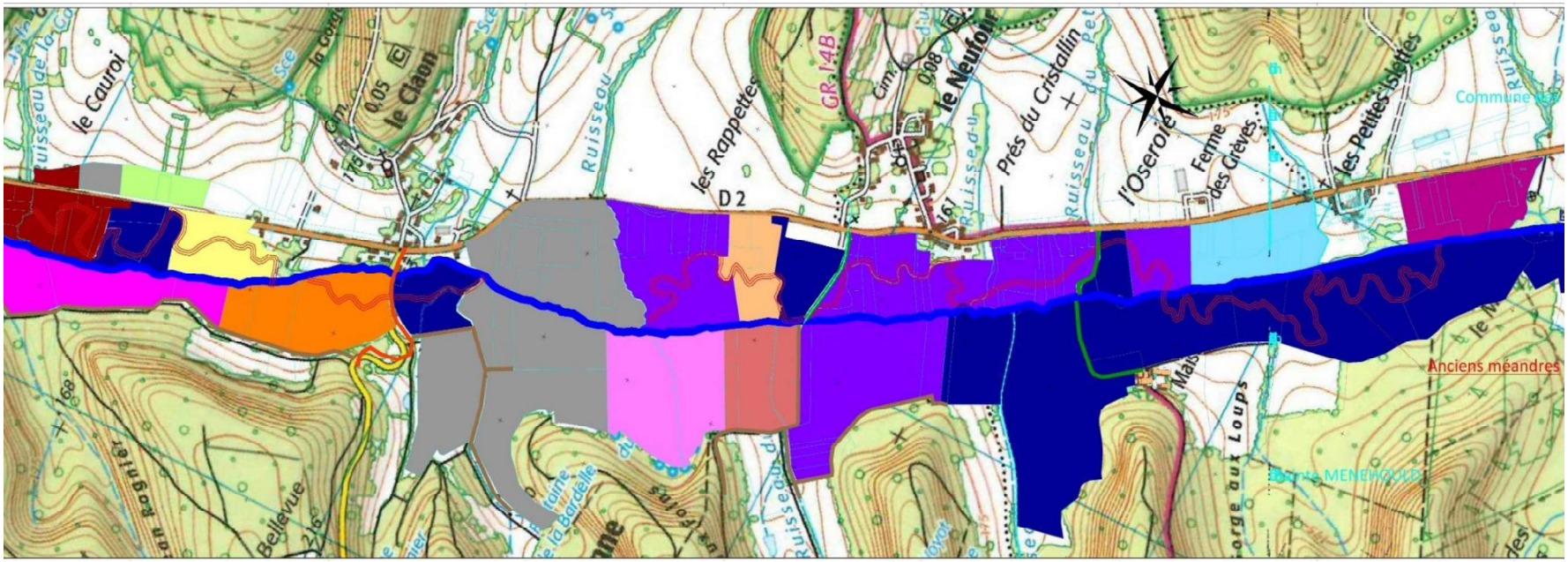

➔ **11 exploitants concernés par le projet, dont 9 par un recoupement de leur parcelle.**

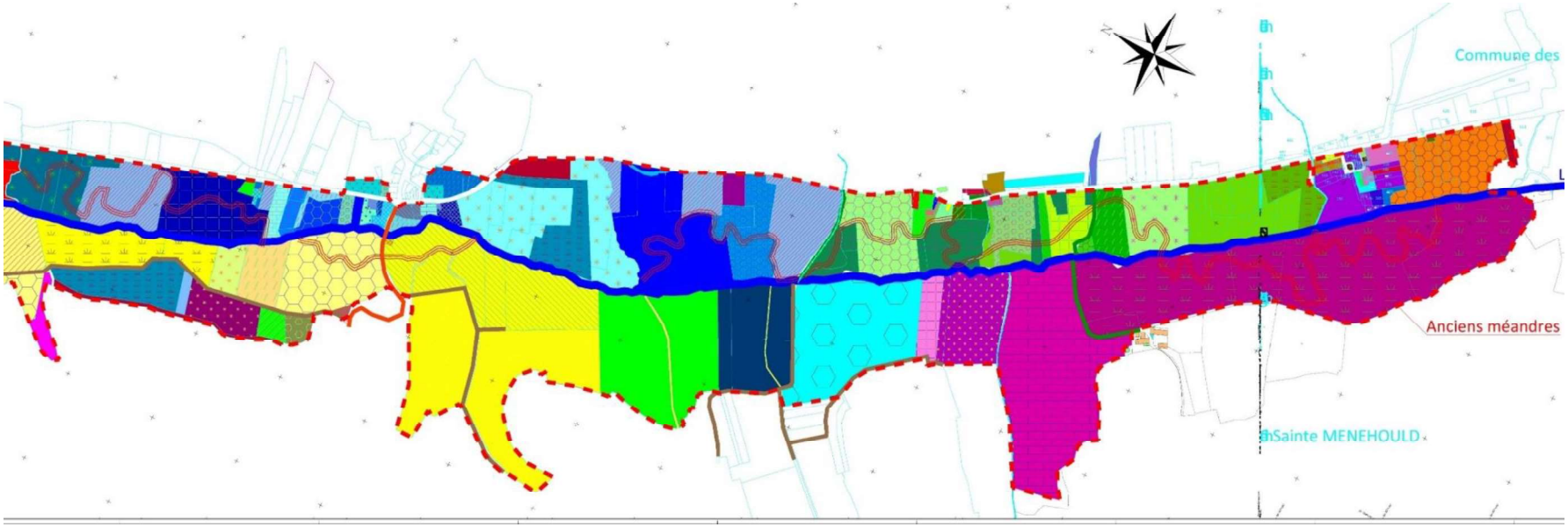

➔ **52 parcelles impactées par le futur tracé dont 18 parcelles par un recoupement de parcelle lié au futur tracé.**

➔ **23 comptes de propriétés concernés dont 13 par un recoupement de parcelle lié au futur tracé.**

3. Volet « Programme de mise en défens des berges des affluents de la Biesme »

Dans le diagnostic dressé par ARTELIA, étaient mentionnés d'importants dégâts de piétinement de berges et fond du lit sur les affluents de la Biesme en raison d'absence de clôtures sur nombre d'affluents. Toutefois, les relevés d'ARTELIA ne sont pas exhaustifs. Le SMAVAS a donc proposé de réaliser en régie tout ce programme de « mise en défens des berges des affluents de la Biesme ».

L'inventaire des tronçons de tous les affluents de la Biesme dégradés par le bétail a été dressé par le technicien du SMAVAS à la fin de l'été 2019 : parcours de tous les affluents de la Biesme et relevé cartographique des dégradations.

La cartographie d'état des lieux, la cartographie des travaux de « mise en défens des berges » et la rencontre de tous les exploitants riverains concernés pour définir les attentes de chaque exploitant en termes de clôtures et d'abreuvoirs et signer les conventions bipartites, devaient initialement être réalisés en 2020-2021, mais faute de temps le technicien n'a pu réaliser cette phase de l'étude. ***Toute cette partie élaboration du diagnostic, de l'Avant-Projet et signature des conventions sera réalisée en 2022 ; avec comme objectif de réaliser les travaux en 2023 et 2024.***

B. Mission de maîtrise d'œuvre relative au rétablissement de la continuité écologique de l'Aisne au droit des ouvrages de Sainte-Menehould

Deux vannages situés respectivement sur l'Aisne et son bras principal en aval du centre historique de Sainte-Menehould font obstacle à la continuité écologique de l'Aisne.

Ces ouvrages ont comme vocation à maintenir un niveau constant de l'Aisne (mise en bief) dans sa traversée de la ville (cours principal et son bras dans le contournement du cœur historique). Ces vannages sont toutefois manœuvrés en période de hautes eaux pour éviter toute inondation de la ville.

L'Aisne étant une rivière classée en Liste 1 et Liste 2, une solution doit être trouvée pour rétablir la continuité écologique et ainsi répondre l'obligation règlementaire.

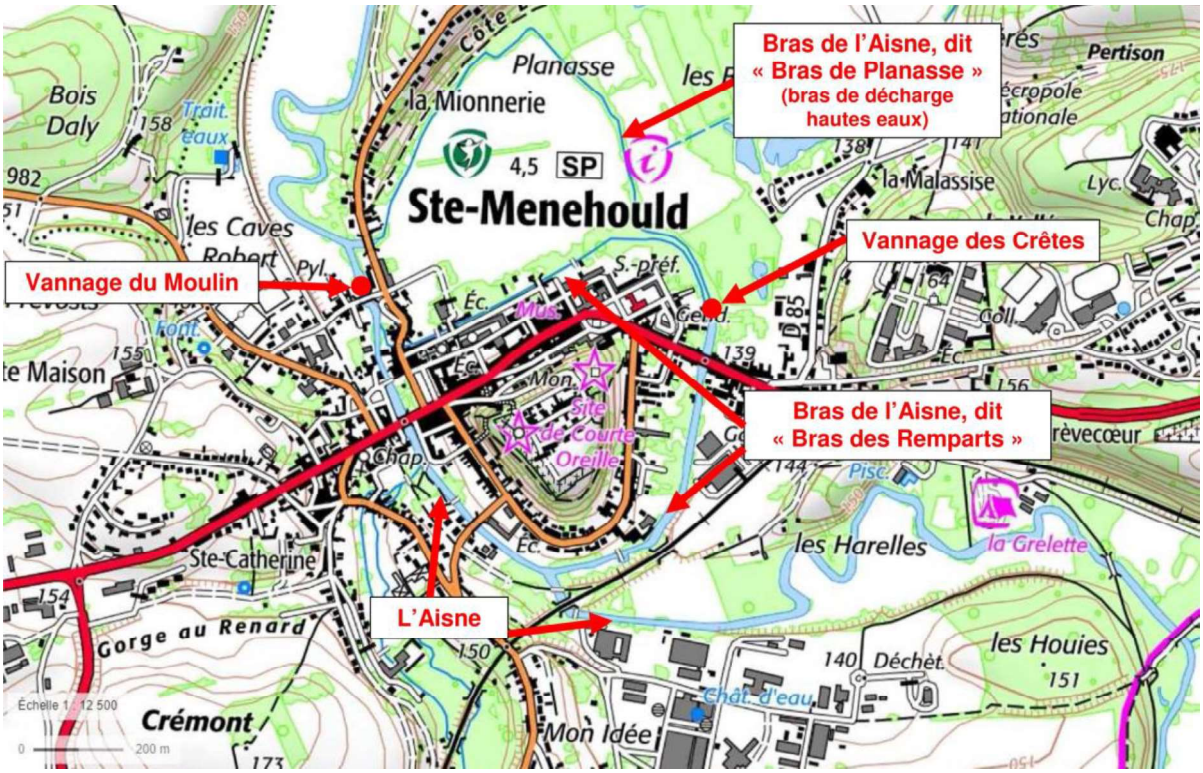

Photos des vannages infranchissables de Sainte-Menehould :

Après la réalisation de la réalisation de la Phase « Avant-Projet Détaillé » du scenario retenu par le COPIL, à savoir « Effacement du vannage des Crêtes et réalisation d'un nouveau lit au sein du bras droit et bras de Planasse », le Bureau d'études recruté CE3E a travaillé sur la Phase « Etude de Projet ».

L'étude de Projet a été réceptionnée en décembre 2021 et une réunion de rendu s'est tenue le 6 décembre 2021.

En matière de communication, **deux réunions publiques d'information des riverains concernés se sont tenues en 2020 et une réunion de présentation du projet en conseil municipal de Sainte-Menehould. Par la suite, des conventions de travaux ont été signées avec les propriétaires riverains concernés par les travaux (29 conventions signées favorables au projet sur 32).** Aussi, le bureau d'études CE3E et le SMAVAS ont élaboré et distribué dans chaque boîte aux lettres de tous les riverains de l'Aisne dans Sainte-Menehould (concernés ou pas par le projet) un document synthétique de présentation des aménagements

Suite à ces réunions publiques, **la commune de Sainte-Menehould (propriétaire des ouvrages) et le SMAVAS (maître d'ouvrage) ont délibéré favorablement sur le scenario retenu.**

Le SMAVAS a également rencontré le propriétaire de la prairie où un nouveau lit doit être créé, et des négociations ont été engagées.

Après la réunion de rendu du PRO, la commune de Sainte-Menehould a demandé au SMAVAS une nouvelle présentation du projet finalisé en Conseil municipal. A l'issue de cette présentation la commune délibérera sur le lancement de la phase travaux ; puis le SMAVAS.

Les travaux sont prévus pour 2023.

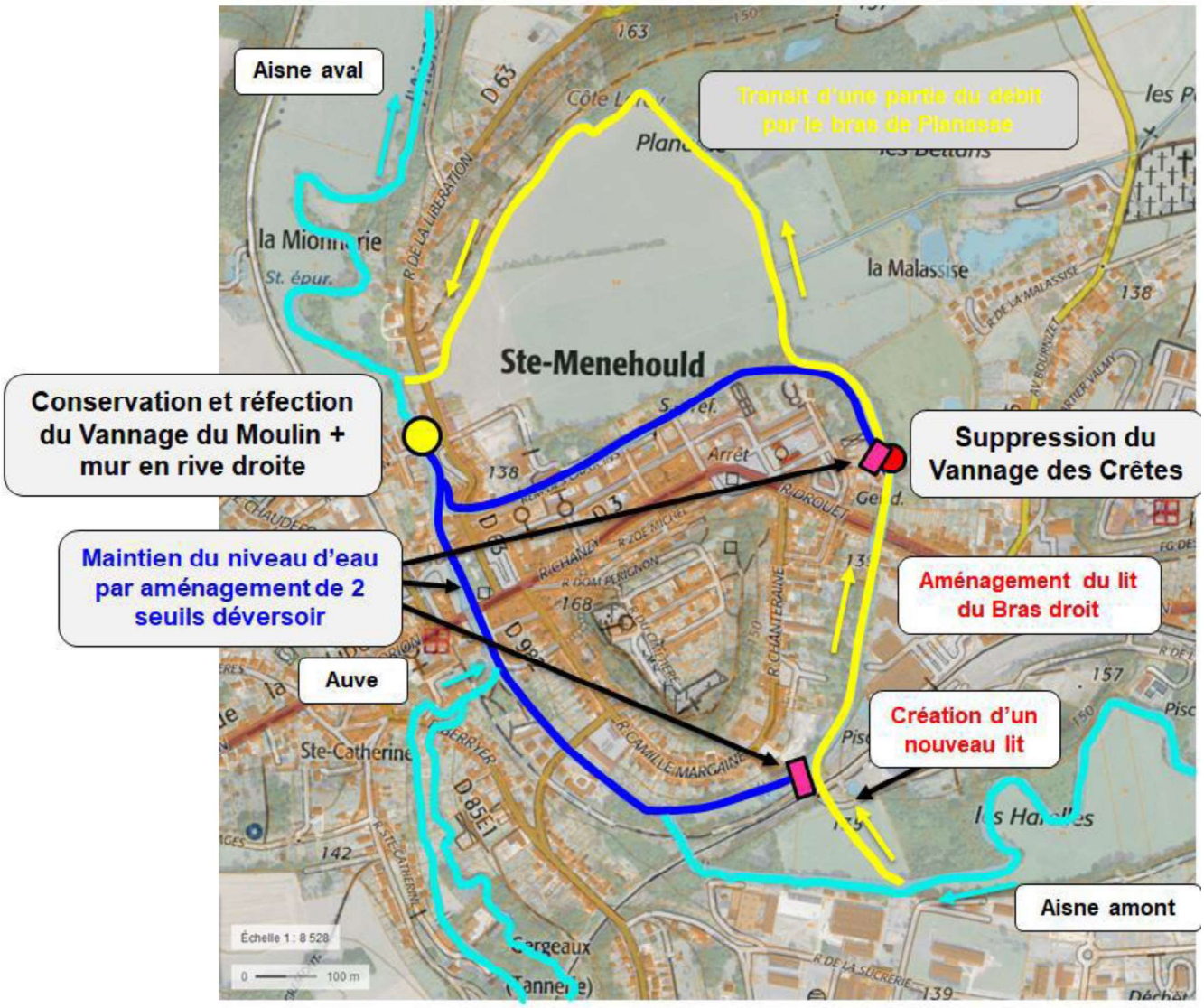

Scenario retenu du projet de rétablissement de la continuité écologique de l'Aisne dans Sainte-Menehould : Effacement du vannage des Crêtes et Aménagement d'un nouveau lit au sein du bras de droit de l'Aisne et bras de Planasse

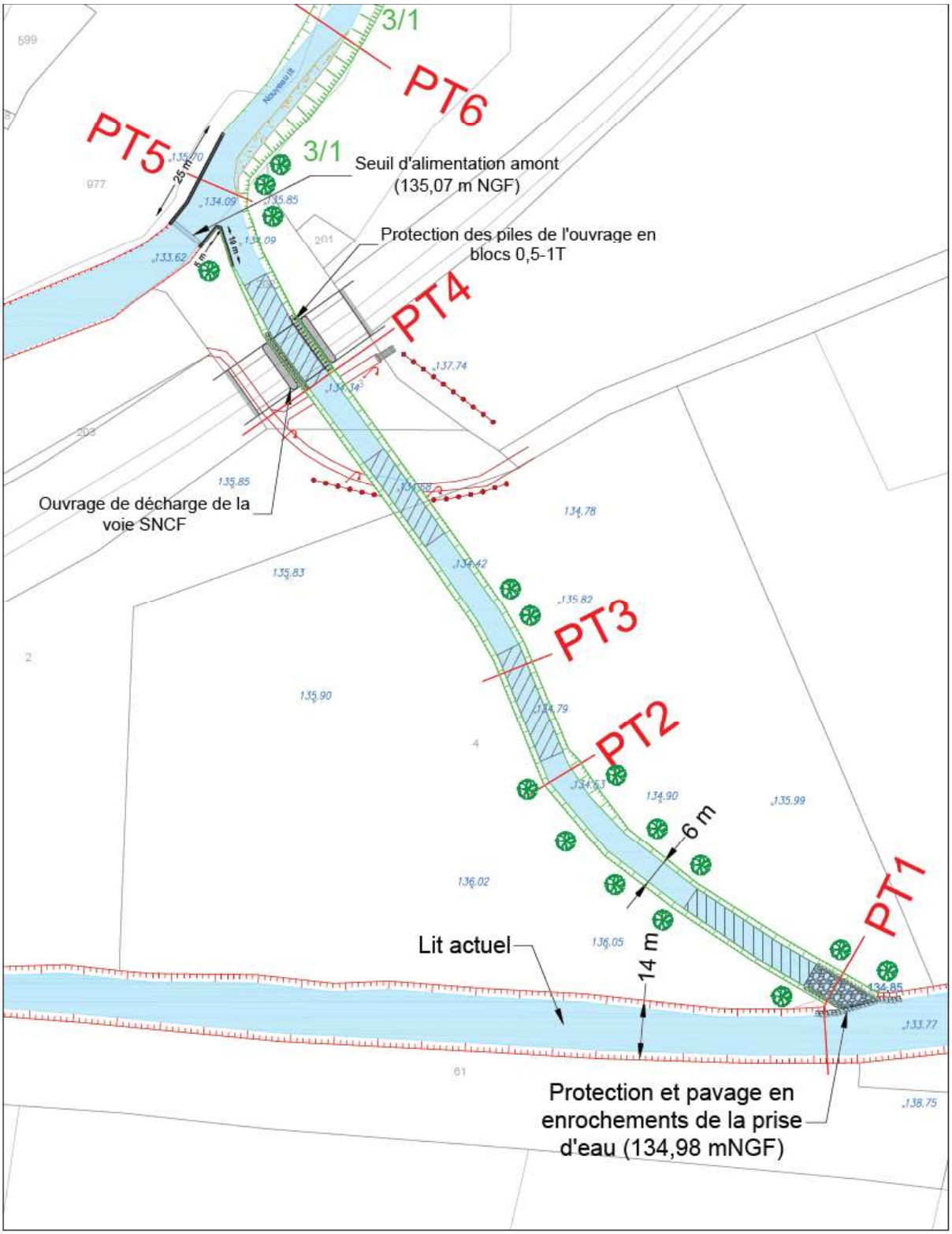

Plan de masse du nouveau lit amont

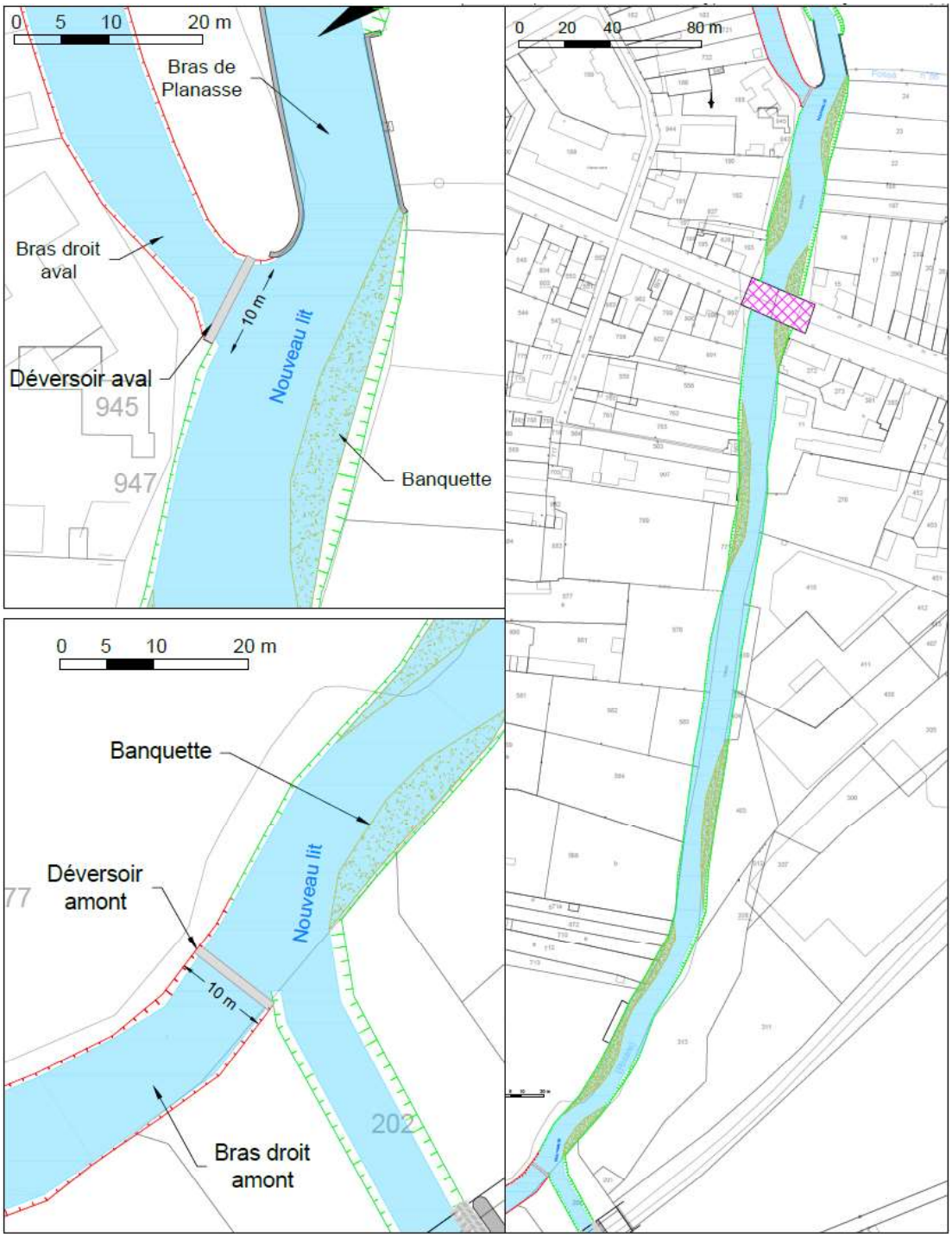

Plan de masse du nouveau lit au sein du bras droit

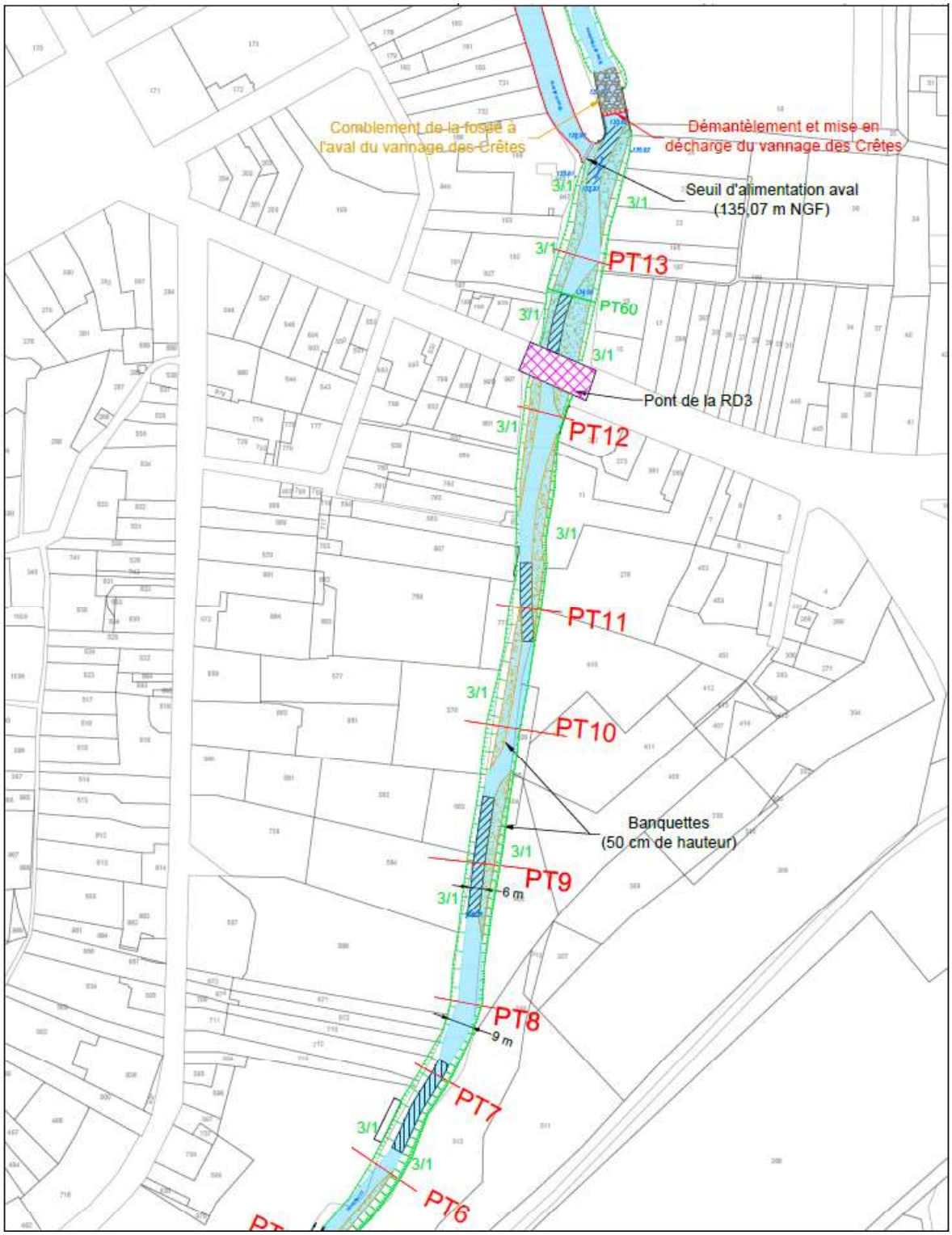

Plan de masse du nouveau lit au sein du bras droit

C. Réalisation des travaux de restauration hydromorphologique et de rétablissement de la continuité écologique de l'Auve et de l'Yèvre (Tranche ferme 2021)

Le SMAVAS a souhaité mettre en œuvre un programme de restauration hydromorphologique et de rétablissement de la continuité écologique de l'Auve et de l'Yèvre. Ce projet fait suite au constat de plusieurs tronçons de médiocre qualité hydromorphologique et au nombre important d'ouvrages faisant obstacle à la continuité écologique. L'Auve est le plus gros affluent de rive gauche de l'Aisne sur le bassin hydrographique « Aisne amont ». L'Auve et ses affluents qui prennent leur source sur les formations crayeuses de Champagne, disposent d'un fort potentiel biologique. L'Auve est également inscrite en « priorité 1 » au PAOT de la Marne 2019-2021.

La Maîtrise d'œuvre de ce programme de restauration hydromorphologique et de rétablissement de la continuité écologique de l'Auve et de l'Yèvre est réalisée en régie par le technicien de rivière.

L'entreprise « Les Chantiers du Barrois » a été retenue par le SMAVAS pour réalisés l'ensemble des travaux inscrits au programme.

Par ailleurs, des inventaires de suivi des peuplements piscicoles ont été programmés par le SMAVAS sur l'ensemble des sites restaurés de l'Auve et de l'Yèvre. La FDPPMA51 a été recruté par le SMAVAS pour réaliser ces pêches électriques. Tous les sites ont été prospectés avant travaux. Des pêches électriques sont désormais programmées en année N+3 (soit après un cycle biologique piscicole de la truite Fario).

Après réalisation de la tranche ferme 2020, les travaux de la seconde tranche ferme de travaux ont été réalisés en 2021.

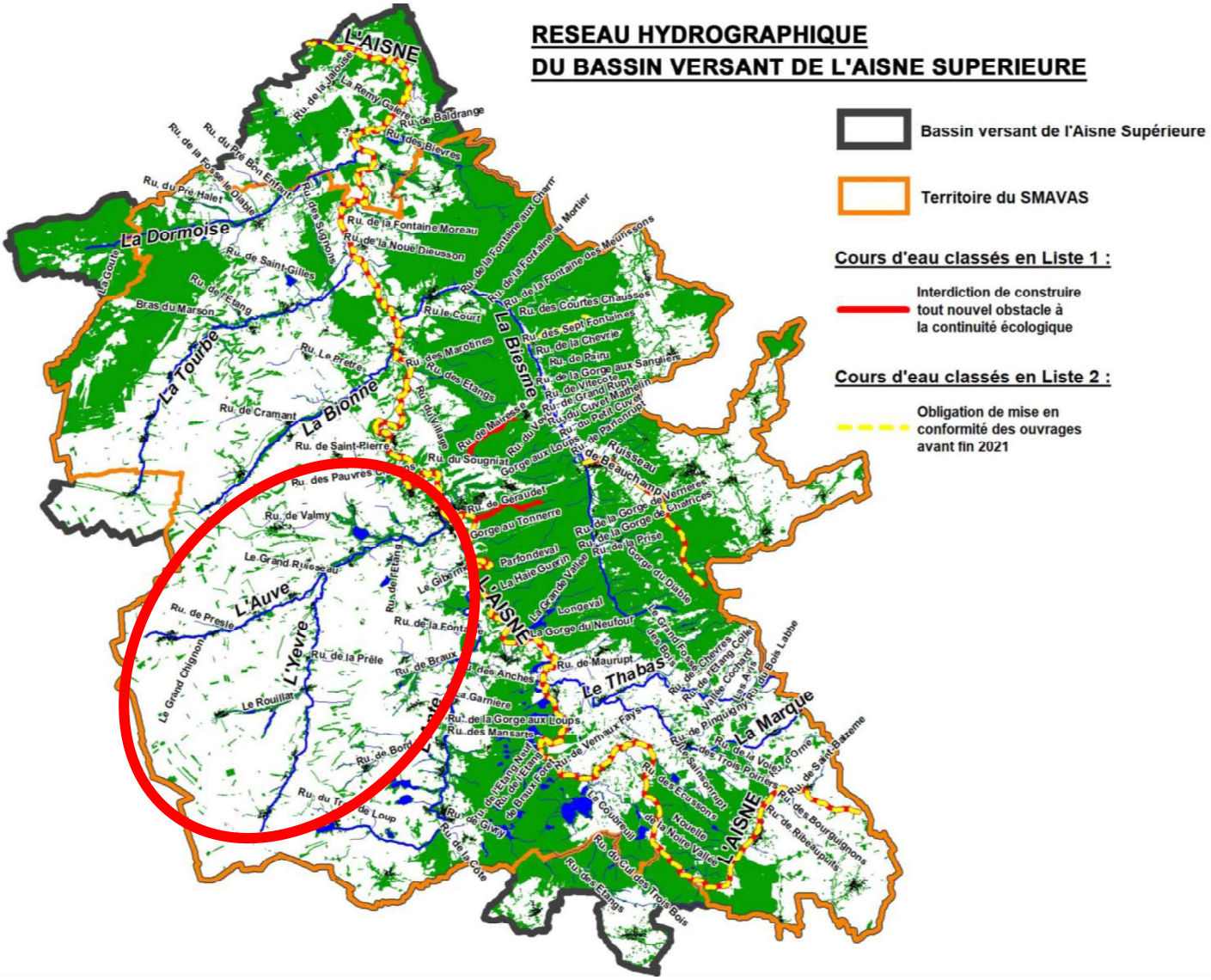

➔ Travaux programmés en 2020-2021 :

- **4 sites de travaux de restauration hydromorphologique** sont prévus au projet, tous situés sur l'Auve de 1ère catégorie piscicole (amont confluence avec l'Yèvre), pour un linéaire total de **3 400 ml**.
- **8 ouvrages concernés par des travaux de rétablissement de la continuité écologique** : 2 ouvrages sur l'Auve et 6 ouvrages sur l'Yèvre.

***NB** : Il demeure une tranche optionnelle de travaux à réaliser, à savoir les travaux de rétablissement de l'Yèvre au droit de l'ouvrage de l'ancien moulin de Dampierre-le-Château (travaux à l'été 2022 si accord du propriétaire), ainsi que les travaux de rétablissement de l'Auve au droit de l'ouvrage de la station hydrométrique de Dampierre/Auve (accord DREAL, travaux prévus au printemps 2022).*

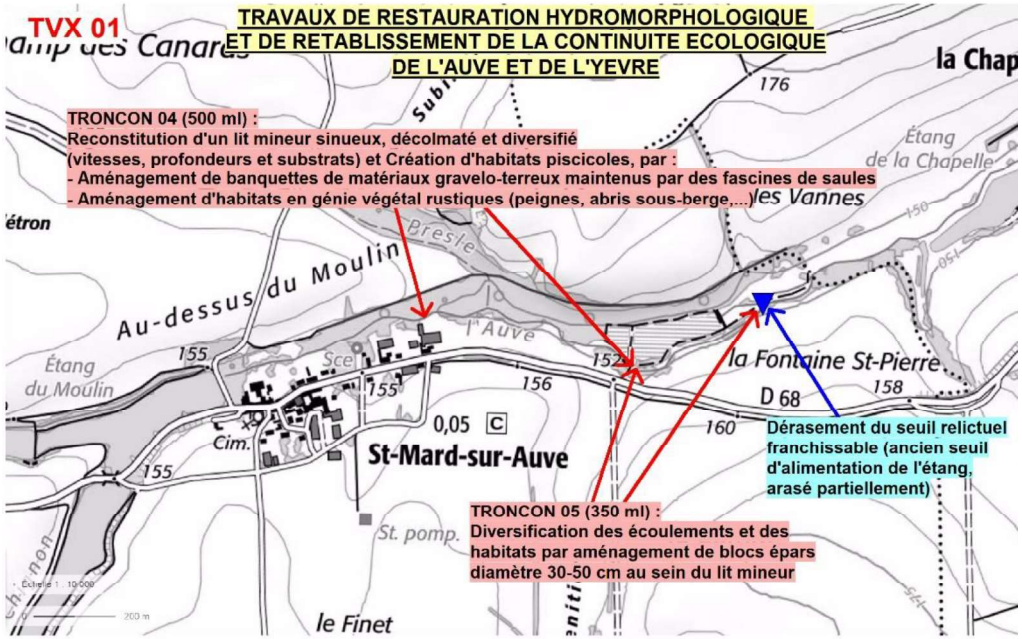
TVX 01
TRAVAUX DE RESTAURATION HYDROMORPHOLOGIQUE
ET DE RETABLISSEMENT DE LA CONTINUITE ECOLOGIQUE
DE L'AUVE ET DE L'YEVRE
TRONCON 04 (500 ml) :
Reconstitution d'un lit mineur sinueux, décolmaté et diversifié
(vitesses, profondeurs et substrats) et Création d'habitats piscicoles, par :
- Aménagement de banquettes de matériaux gravelo-terreux maintenus par des fascines de saules
- Aménagement d'habitats en génie végétal rustiques (peignes, abris sous-berge,...)
Dérasement du seuil relictuel franchissable (ancien seuil d'alimentation de l'étang, arasé partiellement)
TRONCON 05 (350 ml) :
Diversification des écoulements et des habitats par aménagement de blocs épars diamètre 30-50 cm au sein du lit mineur
la Chap
Étang de la Chapelle
les Vannes
Au-dessus du Moulin
Étang du Moulin
la Fontaine St-Pierre
D 68
St-Mard-sur-Auve
le Finet

TVX 02
TRAVAUX DE RESTAURATION HYDROMORPHOLOGIQUE
ET DE RETABLISSEMENT DE LA CONTINUITE ECOLOGIQUE
DE L'AUVE ET DE L'YEVRE
TRONCONS 07 et 08 (800 ml) :
Diversification des écoulements et des habitats piscicoles par aménagement de déflecteurs et habitats rustiques en génie végétal (peignes, abris sous-berge, déflecteurs,...)
Bois la Dame
la Chapelle
le Marais des Bruns
la Chapelle-Felcourt
la Gaillarde
D 68
Felcourt
Fond de Come Chapelle
Étang de la Chapelle
la Vigne
Côte aux Corbeaux

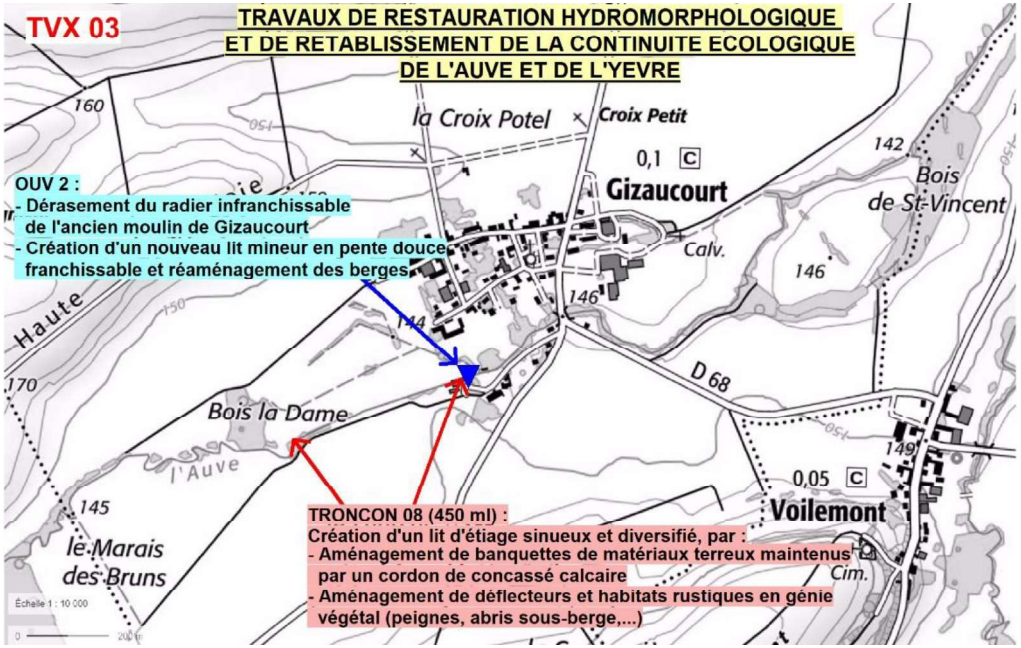
TVX 03
TRAVAUX DE RESTAURATION HYDROMORPHOLOGIQUE
ET DE RETABLISSEMENT DE LA CONTINUITE ECOLOGIQUE
DE L'AUVE ET DE L'YEVRE
OUV 2 :
- Dérasement du radier infranchissable de l'ancien moulin de Gizaucourt
- Création d'un nouveau lit mineur en pente douce franchissable et réaménagement des berges
la Croix Potel
Croix Petit
Gizaucourt
Bois de St-Vincent
Haute
Bois la Dame
D 68
Voilemont
le Marais des Bruns
TRONCON 08 (450 ml) :
Création d'un lit d'étiage sinueux et diversifié, par :
- Aménagement de banquettes de matériaux terreux maintenus par un cordon de concassé calcaire
- Aménagement de déflecteurs et habitats rustiques en génie végétal (peignes, abris sous-berge,...)

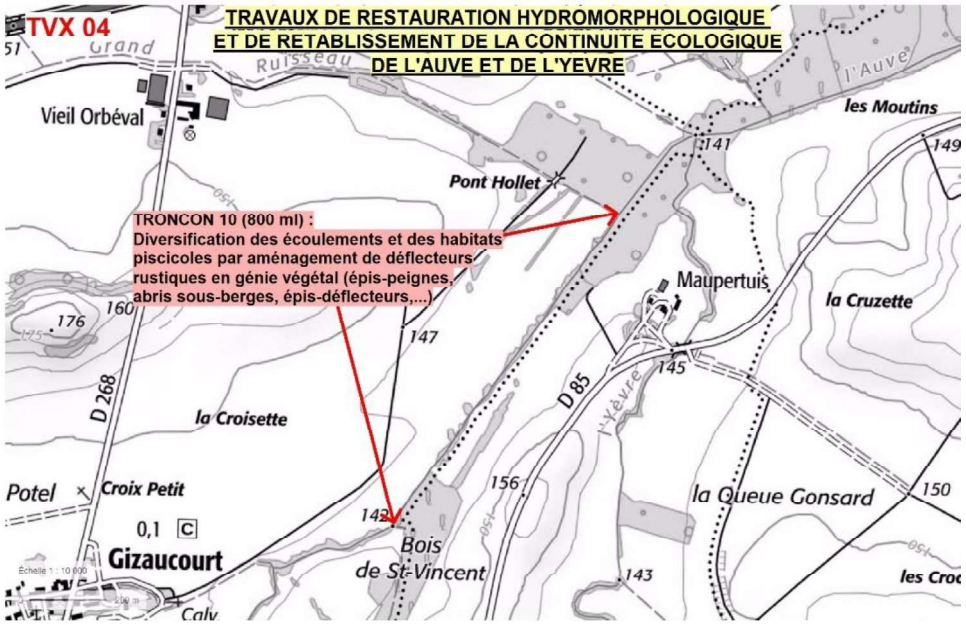
TVX 04
TRAVAUX DE RESTAURATION HYDROMORPHOLOGIQUE
ET DE RETABLISSEMENT DE LA CONTINUITE ECOLOGIQUE
DE L'AUVE ET DE L'YEVRE
Vieil Orbéval
les Moutins
Pont Hollet
TRONCON 10 (800 ml) :
Diversification des écoulements et des habitats piscicoles par aménagement de déflecteurs rustiques en génie végétal (épis-peignes, abris sous-berges, épis-déflecteurs,...)
Maupertuis
la Cruzette
D 268
la Croisette
D 85
Croix Petit
Gizaucourt
Bois de St-Vincent
la Queue Gonsard

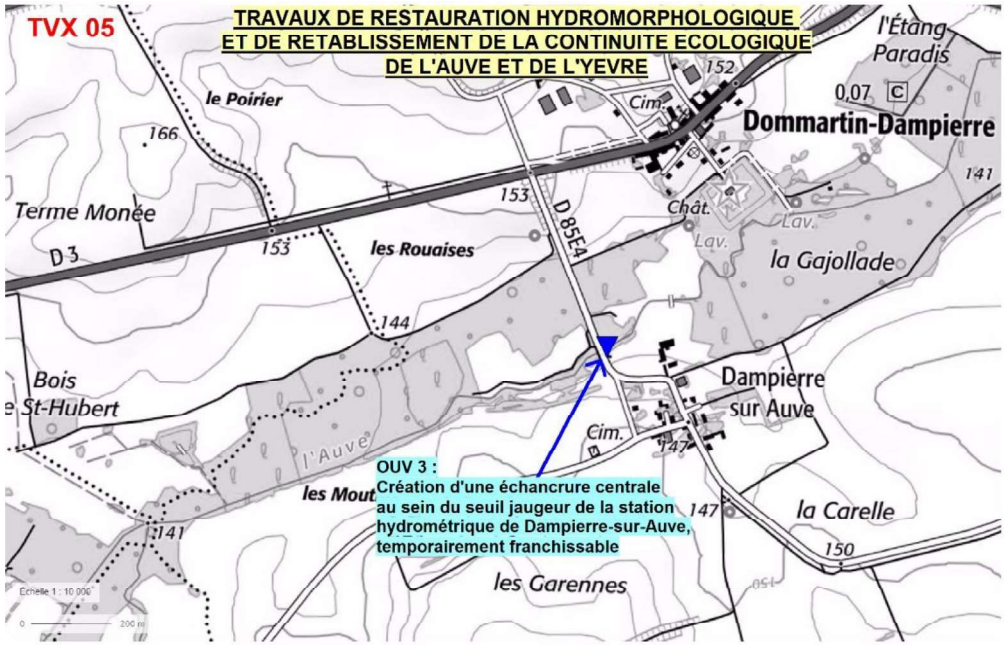
TVX 05
TRAVAUX DE RESTAURATION HYDROMORPHOLOGIQUE
ET DE RETABLISSEMENT DE LA CONTINUITE ECOLOGIQUE
DE L'AUVE ET DE L'YEVRE
l'Étang Paradis
le Poirier
Dommartin-Dampierre
Terme Monée
les Rouaises
la Gajollade
Bois St-Hubert
Dampierre sur Auve
les Mout
la Carelle
les Garennes
OUV 3 :
Création d'une échancrure centrale au sein du seuil jaugeur de la station hydrométrique de Dampierre-sur-Auve, temporairement franchissable

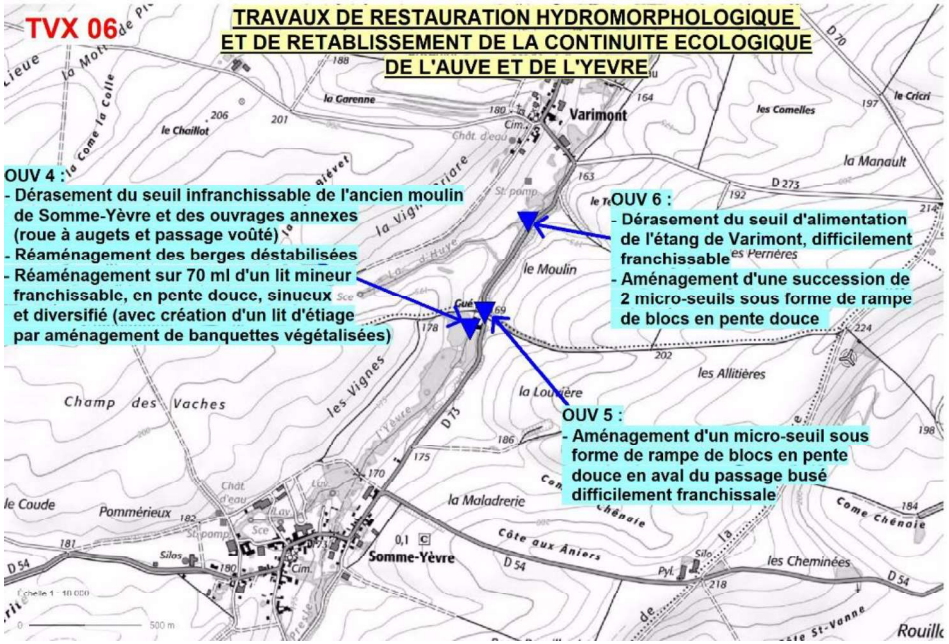
TVX 06
TRAVAUX DE RESTAURATION HYDROMORPHOLOGIQUE
ET DE RETABLISSEMENT DE LA CONTINUITE ECOLOGIQUE
DE L'AUVE ET DE L'YEVRE
Varimont
OUV 4 :
- Dérasement du seuil infranchissable de l'ancien moulin de Somme-Yèvre et des ouvrages annexes (roue à augets et passage voûté)
- Réaménagement des berges déstabilisées
- Réaménagement sur 70 ml d'un lit mineur franchissable, en pente douce, sinueux et diversifié (avec création d'un lit d'étiage par aménagement de banquettes végétalisées)
OUV 6 :
- Dérasement du seuil d'alimentation de l'étang de Varimont, difficilement franchissable
- Aménagement d'une succession de 2 micro-seuils sous forme de rampe de blocs en pente douce
OUV 5 :
- Aménagement d'un micro-seuil sous forme de rampe de blocs en pente douce en aval du passage busé difficilement franchissable
Somme-Yèvre

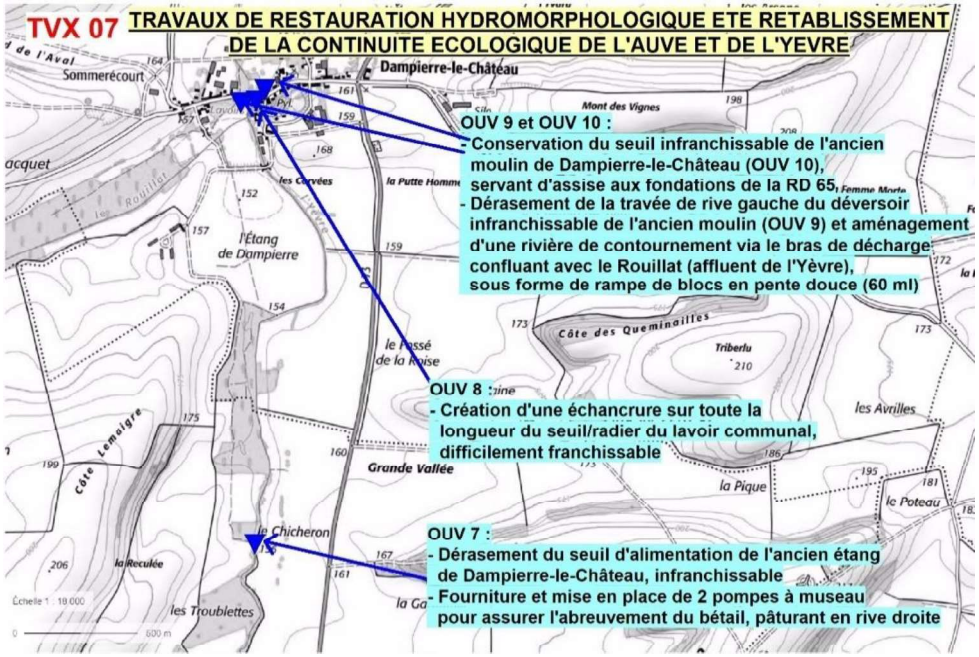
TVX 07
TRAVAUX DE RESTAURATION HYDROMORPHOLOGIQUE ET RETABLISSEMENT
DE LA CONTINUITE ECOLOGIQUE DE L'AUVE ET DE L'YEVRE
Sommerécourt
Dampierre-le-Château
OUV 9 et OUV 10 :
- Conservation du seuil infranchissable de l'ancien moulin de Dampierre-le-Château (OUV 10), servant d'assise aux fondations de la RD 65,
- Dérasement de la travée de rive gauche du déversoir infranchissable de l'ancien moulin (OUV 9) et aménagement d'une rivière de contournement via le bras de décharge confluant avec le Rouillat (affluent de l'Yèvre), sous forme de rampe de blocs en pente douce (60 ml)
OUV 8 :
- Création d'une échancrure sur toute la longueur du seuil/radier du lavoir communal, difficilement franchissable
OUV 7 :
- Dérasement du seuil d'alimentation de l'ancien étang de Dampierre-le-Château, infranchissable
- Fourniture et mise en place de 2 pompes à museau pour assurer l'abreuvement du bétail, pâturant en rive droite

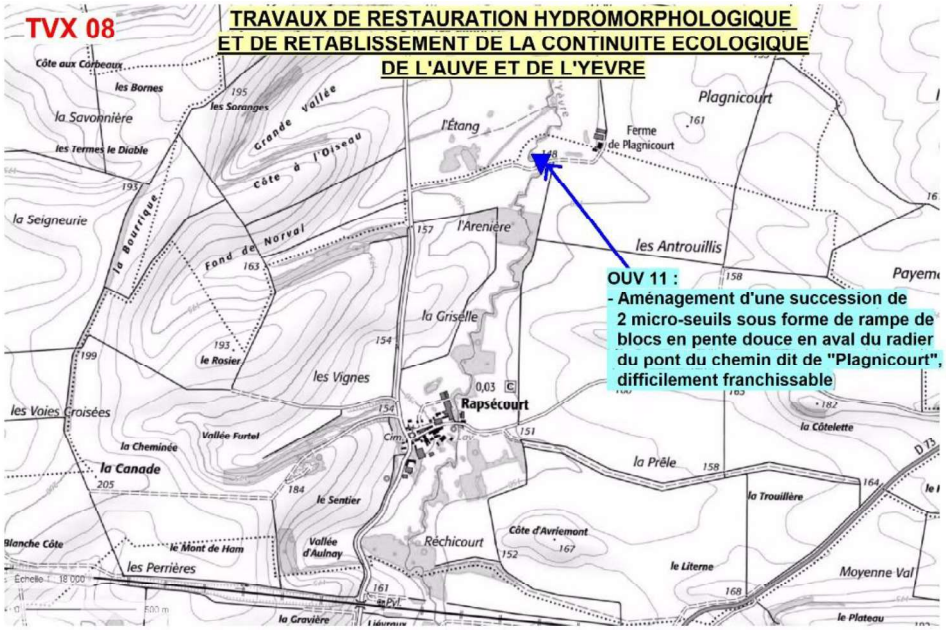
TVX 08
TRAVAUX DE RESTAURATION HYDROMORPHOLOGIQUE
ET DE RETABLISSEMENT DE LA CONTINUITE ECOLOGIQUE
DE L'AUVE ET DE L'YEVRE
Plagnicourt
Ferme de Plagnicourt
OUV 11 :
- Aménagement d'une succession de 2 micro-seuils sous forme de rampe de blocs en pente douce en aval du radier du pont du chemin dit de "Plagnicourt", difficilement franchissable
Rapsécourt

Travaux 2021 :

- ***Travaux de restauration hydromorphologique et création d'habitats piscicoles :***

  - ✓ Création d'un lit d'étiage sinueux, décolmaté et diversifié par aménagement de risbermes de matériaux argilo-terreux maintenues par un cordon de concassé calcaire au droit de l'ancien bief du moulin de Gizaucourt sur le tronçon 08 (500 ml), commune de Gizaucourt.

  - ✓ Diversification des faciès d'écoulement et des habitats piscicoles par aménagement de déflecteurs et habitats rustiques en génie végétal (épis-peignes, abris sous-berge) sur les tronçons 07, 08 de l'Auve (800 ml), commune de La Chapelle-Felcourt (initialement prévus en 2020)

  - ✓ Création d'un lit d'étiage sinueux, décolmaté et diversifié par aménagement de risbermes de matériaux argilo-terreux au droit du tronçon 10 de l'Auve (1000 ml), commune de Gizaucourt et Voilemont (initialement prévus en 2020).

- ***Travaux de rétablissement de la continuité écologique :***

  - ✓ Dérasement du seuil et des ouvrages connexes de l'ancien moulin de Somme-Yèvre, Stabilisation des berges et Reconstitution d'un lit mineur en pente douce franchissable (ROE 5).

  - ✓ Aménagement d'un micro-seuil sous forme de rampe de blocs en pente douce avec échancrure centrale à l'aval du passage busé difficilement franchissable du chemin rural situé à l'aval de l'ancien moulin de Somme-Yèvre.

L'ensemble des travaux de la tranche ferme 2021 et de la tranche ferme 2020 reportés à 2021 ont pu être réalisés en 2021. Les travaux ont démarré le 26 mai 2021 et se sont terminés le 20 août 2021. Ils ont été réceptionnés le 1er septembre 2021.

Illustration des travaux réalisés par chantier :

➔ **Création d'un lit d'étiage sinueux, décolmaté et diversifié par aménagement de risbermes de matériaux argilo-terreux maintenues par un cordon de concassé calcaire au droit de l'ancien bief du moulin de Gizaucourt sur le tronçon 08 (500 ml)**

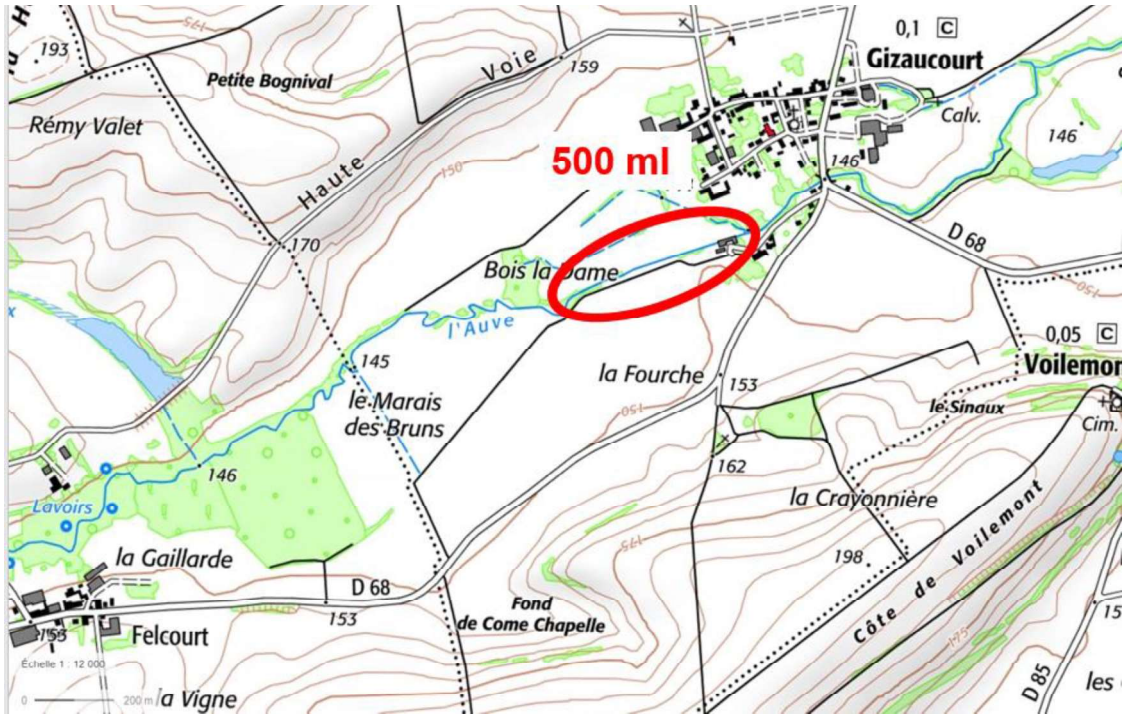

Localisation des travaux

Diversification des faciès d'écoulement de l'Auve au droit de l'ancien bief du moulin de Gizaucourt (450 ml) :

Création d'un lit d'étiage par Aménagement de Risbermes en alternance rive gauche-rive droite (Schéma-type en amont de l'ancien Moulin)

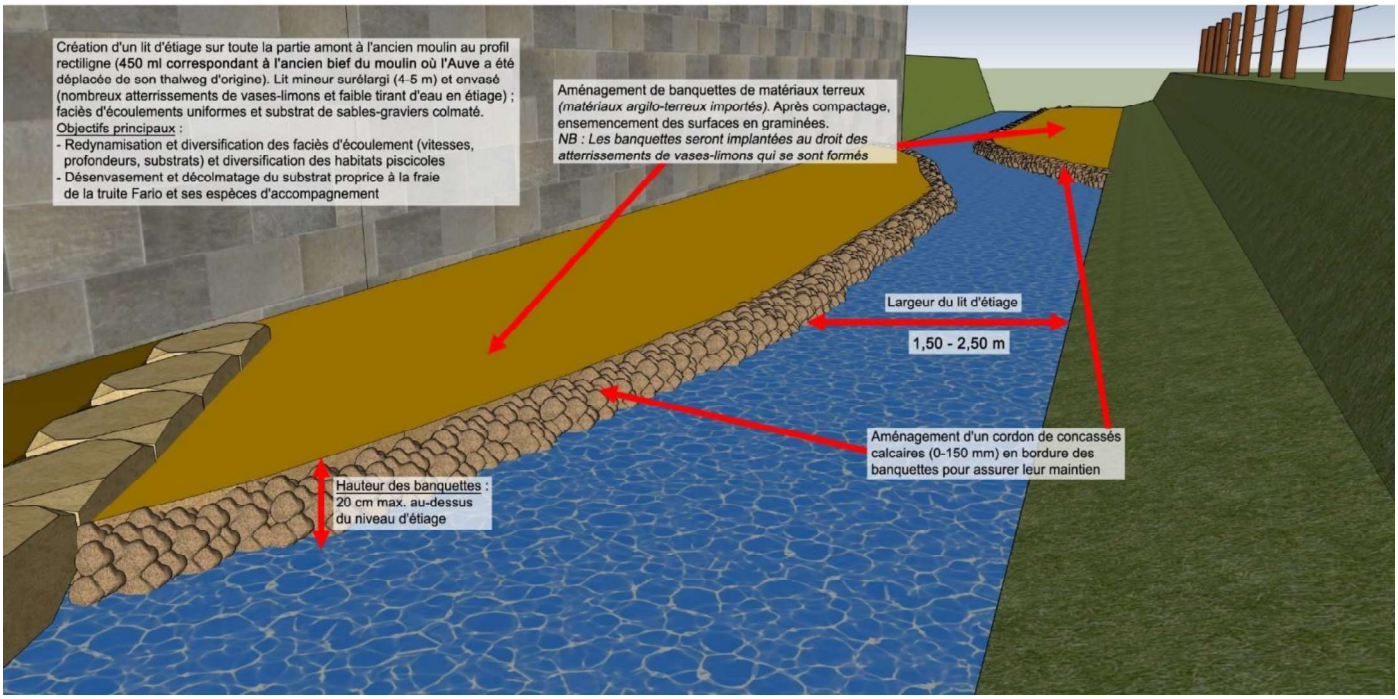

Site avant travaux :

Cours d'eau rectiligne aux berges abruptes, aux écoulements uniformes lentiques, au substrat colmaté et avec peu d'habitats piscicoles.

Illustrations pendant et après travaux :

Coupe sélective de la ripisylve afin de permettre la réalisation des aménagements prévus.

Mise en œuvre des banquettes de terre et cordons de concassé calcaire à la pelle hydraulique au sein de l'ancien bief du moulin de Gizaucourt.

Transfert en dumpers des matériaux argilo-terreux stockés en amont du site de travaux. Matériaux issus des travaux de création de mares et restauration d'annexes hydrauliques de l'Aisne réalisés en 2020 et transférés sur le site de Gizaucourt.

Banquettes juste après réalisation.